

**Projet de Discours du Secrétaire Permanent de
l'OHADA à l'ouverture de la 39^e Réunion
du Conseil des Ministres de l'OHADA**
Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 11 et 12 juin 2015

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,

Excellence Monsieur le Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA,

Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de la République Française,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,

Mesdames et Messieurs les Ministres, membres du Conseil des Ministres de l'OHADA,

Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire,

Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales,

Monsieur le Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage,

Monsieur le Directeur Général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature,

Mesdames et Messieurs les Experts de l'OHADA,

Honorables invités, chers collaborateurs,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un insigne honneur et un immense privilège de prendre la parole, pour la seconde fois en moins de six mois, devant votre auguste Assemblée dans le cadre de vos efforts incessants en faveur

du développement et du rayonnement de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

Je voudrais, à cette occasion, réitérer avant tout l'expression de la très grande reconnaissance des Institutions et des Organes de l'OHADA à l'endroit de **Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara**, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OHADA, pour son soutien agissant au fonctionnement régulier de l'OHADA.

Je voudrais dire aussi notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, qui, en dépit de ses lourdes responsabilités a accepté à nouveau de présider en personne la cérémonie d'ouverture de la Réunion du Conseil des Ministres de l'OHADA. Nous tenons à saluer, à travers lui, le Gouvernement et le peuple Ivoiriens pour l'hospitalité fraternelle dont nous avons toujours bénéficié ainsi que pour les diligences accomplies pour la bonne tenue de la présente Session de Yamoussoukro.

La République de Côte d'Ivoire abrite au titre de sa présidence, la première réunion statutaire annuelle des Ministres des États membres de l'Organisation après celle, extraordinaire, tenue à Abidjan les 12 et 13 mars 2015.

Les Institutions de l'OHADA, fondent un grand espoir sur cette présidence très active et souhaitent voir aboutir plusieurs chantiers ouverts qui sont de première importance pour de nouveaux progrès dans l'encadrement juridique des activités économiques dans notre espace géographique.

A cet égard, l'exercice en cours coïncide avec une année précieuse pour l'OHADA devant permettre la mise en œuvre d'importantes réformes dont la révision de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, celle de l'Acte Uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, pour en faire l'unique référentiel en vigueur dans les États Parties, l'achèvement des études préliminaires à la prise éventuelle

d'Actes uniformes dans les nouvelles matières inscrites au programme annuel d'harmonisation, ainsi que la bonne date mobilisation des ressources au profit des Institutions.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, distingués Invités,

L'attractivité normative est devenue, plus que jamais auparavant, un instrument au service de l'économie dans le monde. Chaque pays et chaque région de la planète recherche les normes qui sont les plus appropriées pour encourager les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Les divers systèmes juridiques sont en concurrence sur le marché mondial ou régional du droit. Dans ce contexte, l'une des finalités du droit OHADA, est de relever les défis liés à l'assainissement permanent de l'environnement juridique et judiciaire des affaires dans ses Etats membres afin de rendre notre région suffisamment accueillante pour les acteurs économiques.

Dans un environnement de mondialisation croissante, d'autres espaces juridiques font preuve de dynamisme soutenu en matière d'évolution du droit et de nombreux pays procèdent à la promotion de la qualité de leur droit des affaires.

Comme vous nous en aviez instruits le 12 mars 2015 à Abidjan, Excellence Monsieur le Premier Ministre, il est vital que le cadre institutionnel et le droit OHADA ne restent pas figés et à l'écart des mouvements de modernisation juridique en cours à travers le monde. La formulation avisée de solutions novatrices et équilibrées est de nature à faciliter la création d'entreprise et à en assurer le développement socio-économique.

Il ne serait certainement inutile d'observer, de ce point de vue, que l'OHADA est fort heureusement, grâce à la vigilante impulsion de ses organes politiques, une Organisation dynamique dont l'action et le rayonnement dépassent de loin les seules frontières africaines et qui inspire la confiance des partenaires techniques et financiers. La

confiance et le soutien de la communauté internationale se consolident et s'amplifient au fil des ans.

Une preuve de cette confiance renouvelée sont l'appui multiforme de la Banque Mondiale à l'Organisation ainsi que celui constant et toujours déterminant de la République Française, attesté en ce jour, par la demande que nous avons formulée à l'adresse de la présente session du Conseil des Ministres, d'autoriser la signature d'une Convention de financement entre l'Agence Française de Développement (AFD) et l'OHADA, pour l'informatisation des livres et du fichier national du Registre du Commerce et du Crédit mobilier d'un pays pilote, la République du Cameroun, et pour un appui à la République Démocratique du Congo en vue de faciliter l'appropriation, par les opérateurs économiques congolais, de certains textes de l'OHADA, pour un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE (1.500.000) Euros.

Je voudrais, avant de terminer et avec votre haute permission, Excellence Monsieur le Premier Ministre, dire à la République Française et à la Banque mondiale, ainsi qu'à tous les autres partenaires techniques et financiers de l'Organisation, combien nous apprécions leur précieuse collaboration. Ces autres Partenaires Techniques et Financiers sont notamment l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Union européenne, la Banque Africaine de Développement, le Fonds *Investment Climate Facility for Africa* (ICF), ainsi que les organisations sous-régionales et régionales d'intégration africaine.

Je vous remercie pour votre aimable attention.